

RCS : GAP

Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00023

Numéro SIREN : 834 545 212

Nom ou dénomination : 2A SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002159

Désignation de l'entreprise : **2A SECURITE SASU** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **48 ROUTE DE SAINTE MARGUERITE 05000 GAP** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **83454521200013** Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2021		31/12/2020	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	12 175	AU	2 601	9 574	5 841
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	12 175	BK	2 601	9 574	5 841
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Autres immobilisations corporelles	BX	199 172	BY	199 172	121 316	
Autres créances (3)	BZ	280	CA	280	741		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités	CF	159 098	CG	159 098	255 772		
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)		CJ	358 550	CK	358 550	377 829	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	370 725	IA	2 601	368 124

certific conforme a louquial.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières netes : (3) Part à plus d'un an : CR

Classe de réserve de proximité : Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2.000.....)	DA	2 000	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	8 385		
	Report à nouveau	DH			109 477
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	136 884		138 908
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	147 469	250 585
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			1 834
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	6 501		3 345
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 599		2 943
	Dettes fiscales et sociales	DY	211 554		122 964
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			1 998	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	220 655	133 084	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	368 124	383 670	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	220 655		133 084	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire réglementaire (article 33 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	
		services*	FG	603 781	FH	425 907
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	603 781	FK	425 907	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	50	
	Autres produits (1) (11)			FQ	17	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	603 798
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	26 252	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	6 679	
	Salaires et traitements*			FY	328 426	
	Charges sociales (10)			FZ	80 613	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	2 106
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	935	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	445 011	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	158 787	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	103	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	103	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	103	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	158 890	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepiif Québec

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N			
		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	248	398	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 711	1 066	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 959	1 464	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 959)	(1 464)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 047	4 898	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	603 901	426 084	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	467 017	287 176	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	136 884	138 908	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1		50	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC CESSION ACTIFS		2 711			
PENALITES		248			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 30 AVRIL

A 17h30,

L'administrateur unique de la société 2A SECURITE, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 2.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 48 Route sainte marguerite, sur convocation du président.

Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, propriétaire de 200 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, président et associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus a l'administrateur.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- non rémunération du président

Le Président dépose sur le bureau et met à sa disposition:

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 136 884 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	
En autres réserves	136 884 euros
Auquel s'ajoute Le report des autres réserves	8 385 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	145 269 euros
Au titre de dividendes a l'associé unique	115 000 euros
Soit 575 euros par actions	
Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour	30 269 €

Prélèvement de dividende de 115000 € soit 575 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 mai 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

- pour 2020 : 240 000 euros, soit 1 200 euros par part,
- pour 2019 : 0 euros,
- pour 2018 : 0 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la rémunération du président pour la troisième année d'exercice soit au 31 décembre 2021 de 39071 euros brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le président.

Monsieur Abdenour BOUGHETTOUCHA

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AVRIL 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 136 884 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :

En autres réserves	136 884 euros
Auquel s'ajoute Le report des autres réserves	8 385 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	145 269 euros
Au titre de dividendes à l'associé unique	115 000 euros
Soit 575 euros par actions	
Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour	30 269 €

Prélèvement de dividende de 115000 € soit 575 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 mai 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

- pour 2020 : 240 000 euros, soit 1 200 euros par part,
- pour 2019 : 0 euros,
- pour 2018 : 0 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président.

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 136 884 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	
En autres réserves	136 884 euros
Auquel s'ajoute Le report des autres reserves	8 385 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	145 269 euros
Au titre de dividendes a l'associé unique	115 000 euros
Soit 575 euros par actions	

Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour

30 269 €

Prélèvement de dividende de 115000 € soit 575 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 mai 2022..

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

- pour 2020 : 240 000 euros, soit 1 200 euros par part,
- pour 2019 : 0 euros,
- pour 2018 : 0 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la rémunération du président pour la troisième année d'exercice soit au 31 décembre 2021 de 39 071 euros brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.